

**MINISTRE DE LA JUSTICE**

**DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le 10 octobre 2024

SOUS-DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES

Circulaire  - Note   
Date d'application : immédiate

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle  
RHG1

Réponse à l'Administration centrale :  
avant le 25 octobre 2024

N° téléphone : 01.70.22.86.86

Mél : [rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr](mailto:rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr)

LE GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION  
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL  
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL  
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

*POUR INFORMATION*

N° Note : SJ-24 - 63-RHG1/10.10.24

Mots clés : **Additif** à la liste des postes offerts

Titre détaillé : Mutations et réintégrations des greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction 1<sup>er</sup> mars 2025

Publication : *INTRANET* - temporaire jusqu'au 30 avril 2025

Pièces jointes :- Liste des postes offerts dans le cadre de l'additif  
- Profils de postes



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services judiciaires**

Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle– RHG1

Paris, le 10 octobre 2024

**LE GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

**A**

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION  
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL  
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL  
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES**

*Dossier suivi par :  
Geraldine MANCINO - 01.70.22.86.86  
Chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B*

**Objet :** ADDITIF à la liste des postes offerts aux greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction au 1<sup>er</sup> mars 2025

**Réf. :** SJ-24-63-RHG1/10.10.24

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des greffiers des services judiciaires, diffusée par note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint la liste des nouveaux postes offerts, les modifications apportées à la diffusion de la liste initiale, ainsi que les fiches de poste correspondantes.

Je vous précise que la présente liste des postes prend en compte :

- Les vacances de postes au 1<sup>er</sup> mars 2025 ;

- La liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus de la promotion B2023C03 affectés en juridiction le **02 avril 2025**, en stage de pré-affectation sur poste à compter du 07 octobre 2024.

Vous voudrez bien inviter les greffiers qui souhaitent modifier leurs desideratas à la suite de la publication de l'additif à **remplir une nouvelle fiche de candidature** en indiquant par **ordre de préférence leurs nouveaux desiderata**.

Toute demande nouvelle **annule et remplace la demande initiale**.

Les candidatures dont vous aurez été saisis **concernant les postes publiés dans le cadre de cet additif** devront me parvenir sous le présent timbre, assorties de votre avis, **au plus tard le 25 octobre 2024**.

**Les candidatures ou les modifications de desiderata qui me parviendront après cette date ne seront pas examinées.**

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au **25 novembre 2024**. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

**La sous-directrice des ressources humaines des greffes**



**Sylvie BERBACH**